

Berne, le 17 mars 1920.

B 15.11 - AJ

Au Secrétariat de la Ligue suisse
pour l'indépendance des Républiques allogènes
issues de l'ancien Empire russe,

13, Rue de l'Ecole de Médecine

GENEVE.

Fol. 528
Messieurs,

Les délégués de la Ligue suisse pour l'indépendance des Républiques allogènes issues de l'ancien Empire russe ont remis au Département un mémoire suggérant au Conseil Fédéral de reconnaître officiellement ces nouveaux Etats.

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons déjà reçu, successivement, des délégués de la Géorgie, de la Lithuanie, de l'Ukraine et du Gouvernement du général Dénikine. Tout récemment encore, le Conseil Fédéral s'est déclaré disposé à recevoir un "représentant de fait" de l'Arménie. De cette manière, nous aurons noué, sous peu, des relations de fait avec la plupart des Gouvernements qui ont surgi sur le territoire de l'ancienne Russie.

Quant aux Républiques désignées au 6ème alinéa de votre mémoire, comme ayant été reconnues par les Alliés et



les Pays-Bas, elles ne l'ont, à notre connaissance, pas été officiellement, mais simplement "de fait".

Il semble donc que, du moment où ces Etats ont demandé eux-mêmes à la Conférence de la Paix de reconnaître et d'assurer leur souveraineté et leur indépendance, il n'y a pas lieu pour nous de prendre les devants par une reconnaissance officielle. Mais dès que la Conférence aura statué d'une façon définitive sur le sort des Républiques allogènes, nous reprendrons volontiers l'examen de cette question.

Agréé, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL